



DELIBERATION N° 190_DE 29032022

Budget Primitif 2022

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-deux à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assisclé-Centre Del Mon – salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 16 mars 2022 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 12

-Nombre de membres votants : 21

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABE, Président

M. CALVET Guy, M. OLIVE Robert, M. PAILLES Roger, M. RALLO François, M. TAHOCS Antoine, M. VILA Jean,

Suppléants :

Mme ALEND A Marie-Louise (suppléante de M. THIBAUT Jean-Jacques), M. VINOT Guy (Suppléant de M. SOLE Jean-Michel)

Collège des établissements affiliés

M. PUIG Louis

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN

Mme BACH Marie

Mme PUJOL Danielle (Suppléante de M. DUSSAUBAT François)

Absents excusés

M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. GARS AU Jacques, M. GOT Alain, M. LACAPER E Rémi, M. LOPEZ Jean-Jacques, M. NIFOSI Christian, M. PIQUET Philippe, M. PLA Raymond, M. PORTEIX Yves, M. REMEDI Bernard, Mme ROLLAND Martine, M. ROQUE Jean, Mme SADOURNY Marie-Pierre.

Représentés ayant donné pouvoir

M. GARS AU Jacques à M. TAHOCS Antoine

M. GOT Alain à M. PAILLES Roger

M. PLA Raymond à M. CALVET Guy

M. REMEDI Bernard à M. GARRABE Robert

Mme ROLLAND Martine à Mme BACH Marie

M. LACAPER E Rémi à M. VILA Jean

M. NIFOSI Christian à M. PUIG Louis

M. PIQUET Philippe à M. RALLO François

M. PORTEIX Yves à M. OLIVE Robert

Personnalités invitées

M. Franck FRANCERIES, Directeur du Centre de Gestion 66

M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20220331-DB-190-29032022-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

La section de fonctionnement s'équilibre à

5 342 798,00 €

RECETTES

002- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (Excédent)	870 374,63 €
013- ATTENUATION DE CHARGES	80 000,00 €
70-PRODUITS D'ACTIVITES	4 268 149,18 €
74-DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	116 699,55 €
75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 574,64 €
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000,00 €

DEPENSES

011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 374 200,00 €
012-CHARGES DE PERSONNEL	2 946 800,00 €
65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	722 502,00 €
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 000,00 €
68- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	264 296,00 €

La section d'investissement est en suréquilibre de 745 082,60€

RECETTES

001-EXCEDENT REPORTE	905 082,60 €
10222- DOTATIONS FONDS DIVERS	628 066,63 €
1511- PROVISIONS POUR CONTENTIEUX	12 719,97 €
28051-CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUE	200 000,00 €
28182-MATERIEL DE TRANSPORT	4 273,00 €
28183-MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	23 853,00 €
28184-MOBILIER	17 180,00 €
	18 990,00 €

DEPENSES

2051-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (logiciel)	160 000,00 €
	40 000,00 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2183- Matériel de bureau et d'informatique	50 000,00 €
2184- Mobilier	70 000,00 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration

- **ADOPTÉ le budget primitif 2022**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Fait à Perpignan, le 29 mars 2022

Le Président
Robert GARRABE

Le Président :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20220331-DB-190-29032022-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022